

# De la solitude à la solidarité



Par  
**Rose-Marie Charest**  
M.A., PRÉSIDENTE

**C**HAQUE profession est composée de gens qui ont beaucoup en commun mais qui, en raison même de l'autonomie essentielle à l'exercice professionnel, se différencient les uns des autres. Cela est d'autant plus vrai dans le vaste champ de la psychologie. Non seulement œuvrons-nous dans différents secteurs, avec des clientèles diverses, mais également selon des approches découlant de théories qui peuvent aller jusqu'à s'opposer. Nous apprivoisons ce large territoire que constitue notre identité professionnelle collective chacun à sa manière, en y construisant notre propre identité professionnelle.

Nous savons à quel point le regard de l'autre contribue au développement de l'identité. Or, notre profession s'exerce très souvent dans un contexte de solitude professionnelle. L'échange un à un avec un client ou un patient ne permet pas de se comparer, d'être rassuré ou mis au défi par ses pairs.

Il est important pour le professionnel, autant que pour toute personne, de pouvoir compter sur une image réaliste de soi, validée par d'autres, pour construire son identité et développer une réelle confiance en sa propre valeur. Notre capacité de changer selon la critique ou l'autocritique est notre meilleur gage de compétence. Le professionnel doit exercer dans un environnement favorisant le développement et le maintien de ce qu'il a de plus précieux : son estime de lui-même, son vrai *self* — quitte à créer lui-même cet environnement. Je formule l'hypothèse suivante : plus l'exercice professionnel est fait de manière isolée, secrète, à l'abri du regard des pairs, plus la solitude pèse, plus l'insécurité s'installe, notamment en ce qui a trait à ses propres limites.

Je suis heureuse de constater qu'un nombre grandissant de psychologues tra-

vailent en équipe ou encore se regroupent pour exercer la pratique privée, de sorte qu'ils sont de moins en moins isolés. Je suis tout aussi heureuse, et même fière, de constater à quel point les psychologues participent activement et spontanément à des activités de formation continue ou ont recours à la supervision. Parmi les bonnes nouvelles, je constate que les frontières séparant les écoles de pensée sont de moins en moins étanches et que la tendance à idéaliser une approche au détriment des autres est à la baisse.

Pour composer la meilleure intervention pour le client, les échanges sont de plus en plus fréquents entre psychologues d'approches ou de compétences différentes. Cela est bénéfique au client d'abord, ce qui est l'objectif primordial bien entendu, mais aussi à chacun des psychologues. En effet, chacun voit là sa propre compétence validée à l'intérieur de ses limites, et la confiance qu'il inspire ainsi tant à son client qu'à son collègue ne peut que se répercuter sur sa propre confiance en lui. Après tout, ce n'est pas le fait d'avoir des limites qui nous rend vulnérables, mais bien de tenter de les nier, consciemment ou non. Aucun psychologue ne peut œuvrer avec compétence sur l'ensemble du territoire de notre discipline : nous avons tous des limites. Les connaître et les reconnaître constitue non seulement un acte déontologique de la plus haute importance, mais encore, cela construit la base d'une solide identité à partir de laquelle chacun peut s'épanouir.

Les psychologues appartenant à des regroupements (par secteur de pratique, par région ou encore par clientèle) se donnent l'occasion de partager avec des pairs ayant des préoccupations similaires aux leurs. S'ils ne trouvent pas toujours des solutions, du moins trouvent-ils une compréhension commune des difficultés rencontrées. De même, l'appartenance à des associations provinciales comme la Fédération ou l'Association des psychologues permet d'échanger autour de ce qui constitue l'intérêt du psychologue. L'appartenance à ces regroupements et associations permet non seulement de renforcer l'identité de chacun, mais également l'identité de la profession dans son ensemble.

À cet égard, l'Ordre joue son propre rôle. L'exercice de notre mandat de protection du public ne s'oppose pas au développement d'une image solide de la profession et de ceux qui la pratiquent; bien au contraire, il le favorise. N'accorder le titre de psychologue qu'à ceux qui rencontrent des critères rigoureux de formation; surveiller l'exercice de la profession et procéder aux enquêtes afin de s'assurer de la compétence des psychologues et de la concordance de leurs gestes avec les normes fixées par ceux qui partagent cette profession; offrir des activités de formation continue correspondant aux besoins identifiés; faire des représentations pour accroître l'accessibilité aux services des psychologues; diffuser les connaissances en psychologie pour les rendre accessibles au public : ce sont là autant d'activités qui contribuent directement à la valeur du titre de psychologue.

La promotion de l'intérêt du psychologue ne va pas à l'encontre de la promotion de la profession ou de l'accessibilité à des services de qualité et il n'est nul besoin de définir le mandat de chacun en opposition avec celui de l'autre.

La prochaine année sera riche en occasions d'échanges, du moins je l'espère. La révision du système professionnel ne sera pas faite en vase clos. Nous souhaitons multiplier les voies de communication avec les psychologues des différents secteurs de pratique qui seront touchés par cette révision. Les psychologues ainsi que les regroupements et associations seront consultés et mis à contribution pour que les positions de l'Ordre prennent racine dans la réalité vécue sur le terrain, pour que nos demandes et propositions correspondent à l'exercice rigoureux et efficace de la profession. Il y va de l'intérêt des psychologues et du public qui souhaite avoir un meilleur accès à leurs services. Il n'y a là aucune opposition. L'intérêt collectif, mais aussi l'intérêt individuel, ne seront jamais mieux servis que par la solidarité dans le respect des différences. Je vous y convie.

**Vos commentaires sur cet éditorial sont les bienvenus à : [presidence@ordrepsy.qc.ca](mailto:presidence@ordrepsy.qc.ca).**